



Dois je saisir les prud'hommes??comment me defendre?

Par **nico62145**, le **08/01/2010** à **11:45**

Bonjour,

En date du 12 novembre, j'ai eu le "plaisir" de recevoir une belle lettre de mon patron!!Donc une lettre de lisenciment qui stipule qu'il me reste 21 jrs de preavis, la proposition de la crp etc... Je viens d'apprendre que 3 semaine avant de procéder a mon lisenciment il a embauché sa femme (rencontrée depuis 3 mois) comme secretaire. a t'il le droit??Pour etre un peu plus precis c'est une entreprise de 8 ouvriés dont nous avons été 2 a etre licensier pour motif économique.

De plus mon contrat de travail (cdi signé le 24/08/2005) stipulé que j'éété polyvalent du batiment, en fait je n'ai toujours fait que de l'electricité, et sur ma lettre de lisenciment il est ecris que je suis plaquiste(car il devé virer 2 plaquiste) a t'il le droit??puisje faire quelque chose si je peut prouver que je n'ai jamais toucher de placo??comment puisje me defendre??Je trouve qu'ils font vraiment ce qu'ils veulent avec leur ouvriers et que nopus ne sommes que des pions!!

J'espere trouver des reponses sur ce forum..

merci d'avance.

nicolas.